Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_101-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_101

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	70
Votants	79
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

OUVERTURE DES BAIGNADES - BESOINS EN RECRUTEMENT

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. DELCROS, M. MALLET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
M. GUILLET donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_101-DE

OUVERTURE DES BAIGNADES - BESOINS EN RECRUTEMENT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que les piscines de Marsac sur l'Isle, Sorges, Niversac, Bertran de Born ainsi que la baignade surveillée de l'étang de Neufont nécessitent de recruter du personnel saisonnier pour l'été 2026.

Que les besoins hebdomadaires en surveillants aquatiques sont de 145 semaines pour l'été 2026 comme pour la saison 2025.

Que concernant les agents d'accueil/hygiène les besoins sont de 68 semaines pour l'ensemble des sites comme la saison précédente.

Qu'il est à noter que les ouvertures / heures et surveillances des baignades au public sont les suivantes :

MARSAC/ISLE	NIVERSAC	SORGES	B2B	NEUFONT
Ouverture le mercredi et week end du 20 juin au 3 juillet Ouverture estivale du 4 juillet au 31 août	Ouverture estivale du 4 juillet au 31 août	Ouverture estivale du 4 juillet au 31 août	Ouverture estivale du 4 juillet au 2 août (Arrêt technique à partir du 3 août)	Surveillance du 4 juillet au 31 août Week ends du 20/21 et 27/28 juin et du 5/6 septembre
10H/20H	10H/13H30 et 14H30/19H30	10H30/13H et 14H30/19H30	10H/14H et 15H/20H	10H30/19H15

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_101-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de recruter par le biais des missions temporaires du CDG 24, pour la période estivale 2026, des agents contractuels conformément à l'article L.322. 23 2 du code général de la fonction publique, comme agent polyvalent des piscines relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) rémunérés sur la base de l'indice majoré 380 et comme agents MNS/BNSSA relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives catégorie B, rémunérés sur la base de l'indice majoré 387 ;

- Dit que les crédits pour ces saisonniers sont prévus au budget 2026 et s'inscrivent dans la limite de l'enveloppe votée ;

- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/07/2026	Périgueux, le 10/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE	Le Président Jacques AUZOU